



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Vandoncourt, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique BOUVERESSE, maire de Vandoncourt.

Etaient présents : Monsieur Dominique BOUVERESSE, Maire, Mesdames et Messieurs Véronique FIERS, Jean-Philippe LAURENT, Stéphane LIPPI, Pascal LOICHOT, Jean MOSER, Bruno NETO, Sophie REGNARD, Christian ROTH, Henri ROTH, Marc VALKER.

Etaient excusés : Jean DAVAL, Hélène MARCHAND a donné procuration à Stéphane LIPPI, Patrice VERNIER a donné procuration à Véronique FIERS, Magali VOISARD.

Monsieur Henri ROTH est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

1 / SUBVENTION 2023

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Lors du précédent conseil municipal, la subvention accordée à la coopérative scolaire n'avait pas été définie.

Noms	2021	2022	2023
Coopérative scolaire	1 037.00	550.00	600.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 600.00 € à la coopérative scolaire.

2 / VOTE DES TAUX

Rapporteur Dominique BOUVERESSE

Annule et remplace le rapport du précédent conseil municipal où la taxe d'habitation n'avait pas été votée.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 à savoir :

- taxe foncière (bâti) 37.48 % (incluant la taxe départementale à savoir : 18.08%)
- taxe foncière (non bâti) 34.13 %.
- taxe d'habitation des résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans 11.13 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux proposés.

3/ TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DU DOUBS

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Dans le cadre de l'équipement de deux classes de vidéoprojecteur interactif avec PC portable et tableau triptyque, la commune bénéficiera des subventions suivantes :

- 3 500 euros par classe équipée (soit 7 000 euros) de l'Etat
- 700 euros du département du Doubs

Soit 7 700 euros pour ce projet dont le coût global s'élève à 11 298 euros TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le plan financier proposé.

4/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

PMA nous demande de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027.

Le conseil municipal décide à 8 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions de signer cette convention.

5/ CHANGEMENT DE PHOTOCOPIEUR

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Le contrat du photocopieur de l'école arrivant à échéance, une consultation auprès de 3 fournisseurs de copieur a été réalisée :

- Novatec,
 - Proxibureau, et
 - Xefi
- ont été sollicités.

FOURNISSEURS	XEFI	NOVATEC	PROXIBURO
MARQUE/MODELE	TRIUMP ADLER TA 323262i	KYOCERA TASKALFA MZ 3200i 32 copies/min	TRIUMP ADLER 4062 DN 40 copies/min
FORFAITS COPIES	3000 copies/mois (9000 copies/trimestre)	7000 copies/trimestre (2 333 copies/mois)	Copies au réel
COUTS			
Copies	0.004€HT/copie	0.004€HT/copie	0.004€HT/copies
Location	88€HT/mois	61€HT/mois	66€HT/mois
FRAIS D'INSTALLATION ET DE MISE EN SERVICE	400 €HT	290 €HT	200€HT
OPTIONS D'ACHAT		2 500 €HT	3 300€HT

On pose la question : pourquoi ne pas avoir consulté le fournisseur de la mairie Avenir Bureautique ? Parce que nous ne sommes pas toujours satisfaits du service.

Le conseil municipal décide à 10 voix pour et 4 voix contre de prendre le photocopieur en location et décide de retenir le fournisseur PROXIBURO.

6/ DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS ET ADHÉSION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Suite à la loi 3DS du 21 février 2022, chaque collectivité doit désigner des référents déontologues qui peuvent être consultés par tout élu local. Le centre de gestion propose une liste de référents déontologues. Il propose également une adhésion à la mission d'assistance et de conseil.

Plusieurs conseillers pensent que cette convention ne sert à rien.

Le conseil municipal décide à 5 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :

- de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes inscrites sur la liste ;
- de valider l'adhésion à la mission d'assistance et de conseil du centre de gestion ;
- d'adopter la charte de l'élu local ;
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

7/ CHANGEMENT DE FOURNISSEUR STANDARD TÉLÉPHONIQUE + INTERNET FIBRE PRO ORANGE

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Suite au problème rencontré il y a quelques mois avec la société CONNEX concernant la perte de l'adresse E-mail de la mairie, l'opérateur ORANGE a proposé les services d'un autre fournisseur de standard téléphonique (ALLIANCE RESEAU PARTNER) avec les prestations suivantes :

- Poste standard téléphonique avec écran tactile + 3 postes sans fil à base déportée pour bureau du maire et des adjoints.
- Routeur fibre avec 4G back-up en cas de panne.
- Internet via fibre avec opérateur orange pour mairie et école.
- Fonction SDA (sélection directe à l'arrivée) qui permet d'avoir des numéros personnalisés sur chaque poste (mairie, maire, adjoints, école) et qui permet tout en gardant le numéro de téléphone spécifique à l'école, de supprimer un abonnement (école).
- La société rachète également le contrat en cours avec CONNEX.

Avantages :

Maintien de notre adresse E-mail mairie : mairie-vandoncourt@orange.fr

Une économie de 67,15 Euros/mois H.T mais en connexion fibre au lieu d'A.D.S.L.

Une économie de 66,00 Euros/tous les deux mois H.T liée à la suppression de l'abonnement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le changement de fournisseur.

8/ PROJET D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ ET D'UNE STATION DE RECHARGE

Rapporteur : Marc VALKER

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'implantation d'une unité de stockage d'électricité et d'une station de recharge. La société **NW Groupe**, leader du stockage d'électricité en France souhaite renforcer sur le département son réseau d'unités de stockage d'électricité appelées **JBOX**.

La parcelle D314 (devant le cimetière) appartenant au domaine privé de la commune répond à l'ensemble des critères requis. Une emprise de 100 m² est nécessaire pour l'installation de la **JBOX** (20m²). De plus, le terrain permet l'installation d'une **IECharge** soit une station de recharge ultra rapide de véhicule électrique.

L'entreprise prend en charge l'ensemble des coûts liés aux travaux, au raccordement ENEDIS, à l'entretien et la maintenance des installations.

L'installation de ces équipements se réalise par conséquent en l'absence de tout recours aux fonds publics.

La modification du point « R » diminution du nombre de containers permettrait de réorganiser entièrement cette zone.

Un loyer annuel de **2 000 euros** est proposé en contrepartie de l'implantation d'une **JBOX**, auquel s'ajoute un loyer de **2 000 euros** pour l'implantation d'une **IECharge**.

La commission N° 7 « autour de la cité » a validé le principe de la mise en place de cette convention.

Une discussion est ouverte sur le fait que si la commune commence, tous les particuliers ne vont pas faire pareil et risque d'abondance ?

Le conseil municipal décide à 5 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions d'accepter l'implantation d'une unité de stockage d'électricité (JBOX) et d'une station de recharge (IECharge)

9/ CONVENTION DE STOCKAGE TEMPORAIRE DE BOIS RELEVANT DU RÉGIME DE MENUS PRODUITS

Rapporteur : Marc VALKER

Le conseil municipal doit se prononcer sur la mise en place d'une convention de stockage temporaire de bois sur les terrains communaux. La commission N° 7 « autour de la cité » a validé le principe de la mise en place de cette convention.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, la mise en place de la convention.

10/ TRAVAUX FORESTIERS 2023

Rapporteur : Marc VALKER

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution du contrat d'entretien et travaux 2023 de la forêt de Vandoncourt et signaler les points particuliers et les différentes demandes de la commune. La commission N° 7 « autour de la cité » a validé les travaux.

Devis ONF..... 8554.55 € HT (9410.01 € TTC)

Il est précisé que ces travaux sont totalement indépendants du plan de relance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution du contrat d'entretien et travaux 2023 de la forêt à l'ONF pour 8 554.55 € H.T. soit 9 410.01 € T.T.C.

Séance levée à 22h00

Le Maire,
Dominique BOUVERESSE



Le secrétaire de séance
Henri ROTH